



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 25414

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les perspectives de développement économique du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) regroupe vingt Etats membres. Cette communauté économique importe pour plus de 17 milliards de dollars de marchandises et exporte pour plus de 13 milliards de dollars chaque année. Elle offre des avantages économiques tels, comme par exemple la chambre de compensation qui permet aux entreprises de facturer leurs exportations en monnaies nationales ou en COMESA dollar, que les exportations de l'île Maurice vers les Etats membres sont passées de 11 millions de roupies en 1986 à plus de 1 milliard en 1995. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les actions spécifiques qu'il envisage de mener afin que les entreprises réunionnaises puissent pénétrer ce formidable marché de 300 millions de consommateurs situé à leur proximité.

Texte de la réponse

Le « Common Market for Eastern and Southern Africa » (COMESA) qui a remplacé, en 1994, la « Preferential Trade Area for Eastern and Southern Africa » (PTA) regroupe encore vingt pays pour former une zone de libre échange sans tarif extérieur commun et non une union douanière. Si le commerce est favorisé par certains de ses membres, l'absence de la République d'Afrique du Sud n'est pas sans conséquence. Le commerce intrarégional du COMESA représente ainsi la moitié de celui de la SADC. Le COMESA, qui voit certains de ses membres le quitter, rencontre par ailleurs des difficultés qui s'expliquent par la concurrence de fait qu'implique la présence d'un nombre important d'organisations à but régional dans cette zone. En tout état de cause, la Réunion, région et département français, membre de la COI (aux côtés de quatre pays ACP signataires du traité fondateur du COMESA), occupe une place privilégiée dans cette partie du monde où il est souhaitable qu'elle continue à ce titre à développer une coopération régionale, partie intégrante de la politique de coopération française dans l'océan Indien.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25414

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 860

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2196